



## **VOYAGER METALS REPORTE LA DATE D'ÉCHÉANCE DE SES DÉBENTURES GARANTIES DE 3,9 MILLIONS DE DOLLARS**

- **La date d'échéance des débentures garanties non convertibles est repoussée de six mois, jusqu'au 31 mai 2023**

TORONTO, CANADA, le 28 novembre 2022. – Voyager Metals Inc. (ci-après « Voyager » ou « la société ») [TSXV : VONE] annonce la signature d'un accord pour repousser l'échéance des débentures garanties non convertibles de 3,9 millions de dollars (ci-après « les débentures ») annoncées précédemment (voir la publication du 1<sup>er</sup> juin 2021). La nouvelle date d'échéance des débentures a été reportée au 31 mai 2023. Toutes les autres conditions de ces débentures restent inchangées.

La société annonce également qu'elle a octroyé un total de 150 000 options d'achat d'actions à certains participants admissibles dans le cadre de son régime d'incitatifs général amendé et mis à jour. Les options peuvent être levées, selon les dispositions relatives à l'acquisition, sur une période de cinq ans au prix de 0,12 \$ par action.

### **Présentation de Voyager Metals Inc.**

Voyager Metals Inc. est une société d'exploration minière dont le siège social est situé à Toronto, au Canada. La société se concentre actuellement sur l'avancement de son projet de minerai de fer magnétique riche en vanadium du Mont Sorcier, situé tout près de Chibougamau, au Québec.

Au Mont Sorcier, le projet de Voyager avance rapidement vers les études de faisabilité et l'obtention de permis. Le projet dispose actuellement de ressources indiquées de 679 millions de tonnes avec 27,8 % de magnétite et 0,20 % de V<sub>2</sub>O<sub>5</sub>, et il serait possible de produire 195 millions de tonnes de concentré de magnétite, avec au moins 65 % de fer et 0,52 % de V<sub>2</sub>O<sub>5</sub>. Une autre ressource indiquée serait de 547 millions de tonnes avec 26,1 % de magnétite et 0,17 % de V<sub>2</sub>O<sub>5</sub>, et permettrait de produire 148 millions de tonnes de concentré de magnétite, avec au moins 65 % de fer et 0,52 % V<sub>2</sub>O<sub>5</sub>.

### **AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VOYAGER METALS INC.**

Cliff Hale-Sanders  
Président-directeur général  
Tél. : 1-416-819-8558

David Ball  
Vice-président, Développement de l'entreprise  
Tél. : 1-647-796-0068

[csanders@voyagermetals.com](mailto:csanders@voyagermetals.com)

[dball@voyagermetals.com](mailto:dball@voyagermetals.com)

[info@voyagermetals.com](mailto:info@voyagermetals.com)

[www.voyagermetals.com](http://www.voyagermetals.com)

Mise en garde concernant les énoncés prévisionnels

LA BOURSE DE CROISSANCE TSX ET SON FOURNISSEUR DE SERVICES DE RÉGLEMENTATION (TEL QUE CE TERME EST DÉFINI DANS LES POLITIQUES DE LA BOURSE DE CROISSANCE TSX) N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À LA PERTINENCE OU À L'EXACTITUDE DES PRÉSENTES.

Ce communiqué de presse contient des énoncés prévisionnels ou de l'information prospective (collectivement appelés « énoncés prévisionnels ») qui comportent nécessairement une certaine quantité de risques et d'incertitudes. Les énoncés prévisionnels ne sont pas des faits historiques; ils sont généralement, bien que pas systématiquement, identifiés par l'utilisation de termes prospectifs comme « planification », « attentes », « budget », « prévision », « estimation », « orientation », « aperçu », « intention », « anticipation », « supposition » ou d'autres termes apparentés, ou par l'utilisation du mode conditionnel (« pourrait », « aurait ») par rapport à des mesures qui seraient prises, des événements qui surviendraient ou des résultats qui seraient obtenus dans l'avenir. Par ailleurs, la forme négative de tels énoncés est également prévisionnelle. Les énoncés prévisionnels contenus dans ce communiqué de presse concernent, entre autres, la date d'achèvement prévue de l'étude de faisabilité. Les énoncés prévisionnels sont fondés sur certaines hypothèses clés et sur les opinions et estimations de la direction et des personnes qualifiées (dans le cas d'informations techniques et scientifiques) au moment où ils ont été formulés. Ils comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations de la société qui se concrétisent plus tard s'avèrent sensiblement différents de ceux énoncés ou sous-entendus par les énoncés prévisionnels. Ces facteurs, outre ceux déjà abordés dans le présent communiqué, comprennent notamment l'absence de garantie que la société convertira une portion considérable de la zone nord en ressources mesurées ou indiquées pour soutenir la prochaine étude de faisabilité, de même que les facteurs de risque énoncés ou évoqués dans le rapport de gestion de la société, à la section des facteurs de risque et à celle sur les énoncés prévisionnels et l'utilisation d'estimations. Cette dernière donne davantage d'information sur les estimations de matériaux menant à la formulation des énoncés prévisionnels et sur les facteurs de risque qui pourraient occasionner une différence entre les matériaux indiqués dans ces énoncés et ceux indiqués à différents moments dans d'autres documents soumis à l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et sur le site du SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Le lecteur est averti que la liste qui précède n'est pas exhaustive : d'autres facteurs ou hypothèses auraient pu être utilisés. Bien que la société ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux décrits dans les énoncés prévisionnels, d'autres facteurs pourraient occasionner des mesures, des événements ou des résultats imprévus. Rien ne garantit que les énoncés prévisionnels se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Les énoncés prévisionnels de la société représentent les attentes actuelles concernant des événements futurs et ne sont valables qu'à la date des énoncés en question. Sauf si la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prévisionnels si les circonstances, ou les estimations ou opinions de la direction venaient à changer. Le lecteur est donc invité à ne pas leur accorder une confiance excessive.